

---

Déclaration de Fès  
Lancement de la Coopération Inter-Réseaux  
RIARC/PRAI

---

*« La vérité n'est l'apanage d'aucune race ni nation, chacune n'en ayant qu'une part. C'est pourquoi seul le dialogue procure la totalité de la vérité ».*

*Léopold Sédar Senghor*

*Nous, représentants du RIARC et de la PRAI, mus par la profonde conviction de la nécessité de consolider une coopération Sud-Sud efficiente, dont les jalons fondateurs ont été établis depuis 2013 sur nos continents, et ayant abouti à la rencontre de Fès – Royaume du Maroc, la première rencontre inter-réseaux dédiée à la communication audiovisuelle et aux enjeux d'intérêt commun qu'elle sous-tend, résultat d'un processus réfléchi initié par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), en partenariat avec les présidences des réseaux RIARC et la PRAI dont elle est membre et membre observateur ;*

*Rappelant la volonté des membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) et de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel Ibero-américains (PRAI), lors de la tenue de leurs assemblées générales, tendant à la consolidation des capacités institutionnelles et opérationnelles de régulation des médias et la promotion de l'échange d'expertise et d'information entre les instances de régulation africaines et aujourd'hui, Ibero américaines, au regard des évolutions technologiques et des défis de la société de l'information ;*

*Réaffirmant l'engagement des instances membres de nos réseaux à consolider et favoriser les différentes dimensions de la coopération Sud-Sud, à élargir et diversifier nos relations d'amitié et nos rapports et échanges culturels, scientifiques et techniques ;*

*Prenant acte des enjeux et des défis majeurs communs, ayant trait notamment au renforcement du cadre juridique et institutionnel de la régulation, à la transition numérique, à la régulation des médias en période électorale, à la promotion de l'égalité des sexes dans les médias et par les médias, à la protection du jeune public, à l'éducation aux médias et la lutte contre les discours de haine et de racisme, devant être érigés en priorités de notre coopération commune et au sein d'instances partenaires ;*

*Et face aux évolutions du secteur de la communication audiovisuelle, conscients de la nécessité de développer des synergies, de tirer parti de la richesse qui réside dans la diversité de nos systèmes d'appréciation, et de définir, ensemble, les actions d'une coopération commune, durable et fructueuse ;*

*Dans cet esprit, nous engageons à promouvoir les meilleures pratiques, particulièrement dans le domaine de la régulation de la communication audiovisuelle, dans le respect des règles nationales et internationales, en érigeant le respect et la promotion des droits de l'Homme, de la dignité humaine, des valeurs de diversité, d'égalité, de parité, dans le respect de la liberté d'expression, comme des directeurs intangibles de notre action commune au service du développement de nos sociétés et de la consolidation de la démocratie.*